

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40  
Nb. de représentés : 9  
Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 19/850 :**

Bois d'Olives - Mise à disposition par la Commune de Saint-Pierre à la CIVIS d'un bien situé à Bois d'Olives (cadastré section IE n°14 partie)

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANEE Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

**ABSENTS :**

MM. VALY Nazir, LORION David, ACAPANDIE Freddy, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



Michel FONTAINE

**Affaire n°19/850 : Bois d'Olives - Mise à disposition par la Commune de Saint-Pierre à la CIVIS d'un bien situé à Bois d'Olives (cadastré section IE n°14 partie).**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt « Ville durable et solidaire », la ville de Saint-Pierre et la CIVIS ont déposé une candidature commune. Ce projet a fait l'objet d'une convention cadre de maturation (affaire n°18/967 du 26 mai 2016) puis d'une convention attributive de subvention (affaire n°20/1064 du 26 juillet 2016). Le Conseil Municipal a approuvé, (affaire n°34/1706 du 05 décembre 2017), la convention cadre du projet d'innovation permettant la mise en œuvre d'actions concernant la mobilité.

Afin de favoriser une mobilité alternative complémentaire au transport en commun pour les habitants et de répondre aux enjeux du Développement Durable, la Ville a souhaité que ce projet d'innovation puisse se faire à titre expérimental sur le secteur de Bois d'Olives dans le cadre du Programme National de Renouvellement Urbain.

A cet effet, la Commune de Saint-Pierre a consenti à la CIVIS une convention de mise à disposition en date du 14/03/2019 et 05/04/2019 (réceptionnée en Sous-Préfecture le 08/04/2019), du bien cadastré section IE n°14 partie situé au 10 rue du Dispensaire (97432), pour une durée de 3 ans, destiné à « un appui logistique et technique dans le cadre du projet Alter-Vélo ». Cette convention s'est achevée le 04/04/2022.

Le Maire informe l'Assemblée que la CIVIS doit par ailleurs, mettre en place un service autopartage sur le quartier de Bois d'Olives, à cet effet elle a sollicité 2 places de stationnements sur le bien concerné (cadastré section IE n°14 partie).

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER une nouvelle convention de mise à disposition à la CIVIS (adresse du siège social : 29 Route de l'Entre Deux BP 970, 97410 Saint-Pierre), dont les principaux termes sont les suivants :**

**Désignation du bien :**

| Référence cadastrale | Superficies   | Adresse  |
|----------------------|---|--|
| Section IE 14 partie | - <u>local</u> de 123.59 m <sup>2</sup><br>- <u>espace supplémentaire</u> destiné à l'autopartage : 2 places de stationnement<br>. surface totale pour les 2 places : 23 m <sup>2</sup> (11.5 x2) | 10 rue du Dispensaire (Bois d'Olives)<br>97432 Ravine des Cabris |

- **caractères de la convention : administratif, temporaire, précaire et révocable**
- **durée : 3 ans à compter de la signature de la convention de mise à disposition**
- **dénonciation : à tout moment avec un préavis de 6 mois par l'une ou l'autre des parties**
- **destination des lieux : Appui logistique et technique dans le cadre de l'opération Alter-Vélo, du service autopartage et à cet effet, les 2 places de stationnement sont destinées à l'accueil des voitures de l'autopartage.**
- **sécurité : à charge pour la CIVIS de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des établissements recevant du public.**

**Les autres clauses sont relatées dans le projet de convention ci-annexé.**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20220829-19-850-DE  
Date de télétransmission : 02/09/2022  
Date de réception préfecture : 02/09/2022

- DE FIXER le droit d'occupation à titre gratuit compte tenu de l'intérêt général de ce service innovant dans le domaine des mobilités alternatives.
- 
- DE L'AUTORISER à SIGNER toutes les pièces liées à ce dossier, notamment la convention afférente.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20220829-19-850-DE  
Date de télétransmission : 02/09/2022  
Date de réception préfecture : 02/09/2022